Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 15/09/2026 à 16h20
Réference de l'AR : 054-215400540-20260909-2026_38-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2026

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre à 19h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Nicole CHARROIS, Damien CUNAT, Sandrine BEURTON, Thomas RAULIN, Sylvie DELORME, Régis LAMOISE, Annick COLLE, Audrey VAUNE, Christophe ROUY, Chantal COINTEAUX, Ludovic DECLERCQ, Sébastien GOLICZ, Lydie COSSERAT, Quentin BALLAND, Eric CLEMENT-DEMANGE, Rachel GUSTIN, Nathalie MERCIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 0
Excusés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 2

Etai(ent) excusé(s) : Cindy BARBE donne procuration à Quentin BALLAND
Serge RUSE donne procuration à Christophe ROUY

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Régis LAMOISE

Subvention exceptionnelle à une association
Délibération n°2026 - 38

Date de convocation
04/09/2026

Date d'affichage
14/09/2026

Vu la demande de l'association les Bengalassociation de Bayon,
Considérant l'évènement organisé par l'association et son budget prévisionnel,

L'association demande à la Commune une subvention exceptionnelle à hauteur de 350€ afin d'équilibrer son budget prévisionnel pour l'organisation d'Octobre rose (contre le cancer du sein) aux étangs de Bayon.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

14/09/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (moins 2 abstentions Mme Beurton et M. Cunat membres de l'association),

ACCEPTE

Le versement de la somme de 350€ à l'association les Bengalassociation de Bayon.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

COMMUNE DE BAYON
54290